



CT-U

(Comité technique des personnels de statut universitaire)

Notre statut : un rempart pour un enseignement nourri par la recherche au sein du Service public

Le Comité Technique des personnels de statut universitaire (CT-U) est «**compétent exclusivement pour l'élaboration ou la modification des règles statutaires**» relatives aux professeurs des universités, aux maîtres de conférences, aux maîtres-assistants, aux chefs de travaux et aux assistants.

Électeurs : les enseignants-chercheurs stagiaires et titulaires de l'Enseignement supérieur.

Composition : 10 représentants des personnels élus (et 10 suppléants) et des représentants de l'administration.

Mode de scrutin : scrutin de liste avec collège unique. Élection à la proportionnelle sans panachage.

Vote à l'urne le 4 décembre 2014 SCRUTIN À UN SEUL TOUR

(Possibilité de voter par correspondance en cas de congés maternité ou maladie, de fonctions exercées loin des bureaux de vote, d'absence pour raison de service : s'informer rapidement auprès de l'administration).

2010 - 2014 : des élus CGT

Pour la première fois, en 2010, la CGT FERC Sup a obtenu un siège au CT-U. La CGT a inlassablement combattu l'évaluation hiérarchique individuelle et la modulation de service d'enseignement. Malgré nos demandes répétées, le décret Fioraso du 5 septembre 2014 maintient l'évaluation technocratique (renommée « suivi de carrière») et la modulation de service. Pour cette raison, lors du CT-U du 19 janvier 2014, la CGT a voté contre ce décret, alors que certains syndicats se contentaient de s'abstenir.

Lors de la seconde réunion de ce mandat, le 13 octobre 2014, la CGT Ferc Sup s'est également prononcée contre le projet de décret modifiant le fonctionnement du CNU instaurant notamment la nouvelle mission d'évaluation/suivi de carrière et ouvrant la possibilité de faire siéger dans les sections disciplinaires des chercheurs issus du privé.

Avec la CGT FERC sup, obtenons le RETRAIT de la modulation de service et de l'évaluation individuelle technocratique !

De 2009 à 2014, le statut des enseignants-chercheurs a subi de profondes attaques qui mettent en cause la pérennité de leurs missions au sein de la Fonction publique d'État. L'évaluation managériale et la modulation de service d'enseignement ont été promues par les gouvernements Sarkozy et confirmées par les gouvernements Hollande, avec l'appui de la CPU (conférence des présidents d'université) et des syndicats qui ont choisi l'accompagnement des réformes contre la défense des personnels. Fidèle aux revendications du mouvement de 2009 contre les décrets Péresse, la CGT FERC Sup continue d'exiger le retrait de ces deux mesures dévastatrices pour notre métier. Elles achèvent de dénaturer les missions de l'enseignant-chercheur, transformé en gestionnaire de formations et en porteur de projets de recherches à court terme. Elles submergent les enseignants-chercheurs sous les engagements multiples qui s'empilent comme un mille-feuilles leur faisant perdre toute maîtrise de leur agenda de travail : projets régionaux, projets ComUE, projets CNRS, projets européens, gestion multi-sites de formations, d'encadrements...

Au fond, c'est la possibilité d'articuler le temps d'une recherche libre et approfondie avec l'exigence d'un enseignement nourri par la recherche qui s'effondre rapidement. Beaucoup ont le sentiment qu'être un enseignant-chercheur, au sens plein du terme, devient de plus en plus difficile dans notre Service public. Et, face aux conditions de travail dégradées et au manque de postes, beaucoup de très bons étudiants sont contraints de se tourner vers d'autres métiers et secteurs d'activités.

Seule la revalorisation de notre statut permettrait de sauver l'idée que la recherche et l'enseignement qui lui est adossé ont toujours leur place au sein du Service public, au service de tous. Le CT-U est l'un des lieux où l'on doit défendre ce statut.

AVEC LA CGT FERC Sup :

**Défendons le statut des enseignants-chercheurs !
Défendons la Fonction publique qui garantit l'égalité et les droits des fonctionnaires et des usagers sur l'ensemble du territoire !**

**Renforçons le Service public,
par les moyens et les postes nécessaires !**

Le CT-U sans la CGT ?

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a décidé de réduire de 15 à 10 le nombre de sièges au CT-U. Nous voyons là la volonté manifeste de minorer cette instance nationale et d'étouffer les voix s'opposant à la politique en cours, notamment celle de la CGT...

**Votre vote pour la liste CGT
permettra de garantir la pluralité au CT-U**

Contre la restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche

La loi LRU-Pécresse en 2007, puis la loi LRU-Fioraso en 2013, ont bouleversé profondément le paysage universitaire. L'éclatement et la mise en concurrence des universités depuis 2007 (responsabilités et compétences élargies - RCE), provoquent une balkanisation interne des établissements avec renforcement des pouvoirs des directions de services et d'unités. Ces nouvelles modalités d'organisation ont fait réapparaître le pouvoir des anciennes « facultés » et les formes de « mandarins » qui y étaient associées. À cela s'ajoute la régionalisation / métropolisation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) :

- Les **regroupements d'établissements (ComUE, fusions)** entraînent la mutualisation de services (bibliothèques, écoles doctorales, services informatiques...), des laboratoires et des formations, au détriment des conditions de travail, de la démocratie universitaire et de la qualité du service rendu aux étudiants.
- Les **Schémas régionaux de Recherche et d'Innovation** deviennent obligatoires, régionalisant un peu plus les moyens des établissements et provoquant des spécialisations thématiques locales qui réduisent d'autant l'offre de formation.
- Par « **rapprochements** » d'unités ou « **chasse aux doublons** », les regroupements servent à réduire les capacités d'encadrement pédagogique et de recherche tout en assurant une gestion hors-sol, déconnectée des équipes et totalement opaque.

Contre l'individualisation des carrières

La gestion locale, la politique d'évaluation individuelle, la modulation des services, le développement du système des primes, le prétexte de « l'excellence », remettent peu à peu en cause les garanties nationales du statut de fonctionnaire d'enseignant-chercheur au profit d'une individualisation des profils de carrières, des rémunérations et des activités. Les primes au mérite, l'évaluation technocratique, la modulation... nuisent à la cohésion des équipes, créent des frustrations démotivantes et ignorent la réalité du travail universitaire fondée sur l'échange et la coopération.

La CGT FERC Sup réclame un même traitement pour tous les enseignants-chercheurs et l'abandon des primes au profit d'une revalorisation des traitements.

La CGT FERC Sup réclame une augmentation conséquente des crédits pour la création ou le renouvellement de postes de titulaires dans l'enseignement supérieur et la recherche ainsi qu'un plan d'urgence de résorption de la précarité.

La CGT FERC Sup refuse l'assujettissement du contenu des formations aux stratégies industrielles et commerciales.

Pour la CGT FERC Sup, le Service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche doit rester national, indépendant, gratuit, laïque et de haut niveau.

Au CT-U et partout, la CGT FERC Sup défendra les enseignants-chercheurs :

- Contre l'évaluation individuelle hiérarchique qui instaure un contrôle politique et budgétaire, sous couvert de « suivi de carrière »;
- contre la modulation du service d'enseignement;
- contre la surcharge de travail et l'empilement des tâches (administratives, montage de projets, etc.) incombant aux enseignants-chercheurs;
- contre l'abandon de l'enseignement présentiel au profit de supposées panacées numériques;
- contre les attaques médiatiques du travail des enseignants du supérieur;
- contre les primes de pénurie, de courtisanerie et de subordination;
- contre la dissociation « universités de recherche » / « collèges universitaires » et la secondarisation des premiers cycles;
- contre la présidentialisation forcée de la direction des établissements et la restauration mandarinale en cours;
- contre la régionalisation/métropolisation de l'enseignement supérieur et de la recherche (fusions et ComUE);
- contre la subordination des formations et de la recherche aux stratégies industrielles et commerciales;
- contre la casse des diplômes nationaux, sur lesquels s'appuient les statuts et conventions collectives.
- Pour le renforcement institutionnel des clauses d'indépendance des chercheurs et enseignants;
- pour la revalorisation du statut des maîtres de conférences et leur rémunération;
- pour un corps unique des enseignants-chercheurs et la fusion des collèges A et B en toute évaluation;
- pour la défense du temps de recherche vis-à-vis des autres charges;
- pour le recrutement de personnels BIATSS pour effectuer le travail administratif imposé aux enseignants;
- pour la création de postes pour répondre aux besoins et développer le Service public;
- pour le transfert des budgets de primes en revalorisation d'ensemble des salaires;
- pour le rétablissement de commissions de recrutement élues et stables dans le temps;
- pour la défense des disciplines et spécialités à faibles effectifs;
- pour le soutien aux éditions numériques scientifiques en libre accès, indépendantes;
- pour la revalorisation des prérogatives du CT-U, du CNU et du CNESER.

Pour promouvoir :

- **l'emploi public et le service public d'Enseignement supérieur et de Recherche**
- **le statut de la Fonction publique**

Pour améliorer :

- **les conditions de vie et de travail à l'université**

Pour contrer les méfaits des lois LRU-Pécresse et LRU-Fioraso

CT-U : VOTEZ et faites voter CGT